

Incitatifs financiers pour les éducateurs - catégories U4 et plus, CDC et classe locale

	Volet communautaire				PNCE		Licences		
Formations	S1	S2	S3	S7	Partie A	Partie B	Licence C formé	Licence C certifié	Éducateur de Soccer Provincial (ÉSP)
Volet formation	15 \$	25 \$	50 \$	50 \$	65 \$	65 \$	150 \$	200 \$	300 \$
Volet engagement envers le CSVO	25 \$								
Volet participation au séminaire	25 \$								
Total par saison	65 \$	75 \$	100 \$		115 \$		200 \$	250 \$	350 \$

Critères à rencontrer pour avoir droit au montant forfaitaire

Volet formations (le CSVO continuera à payer 100% du coût de chaque formation)

- 1- obtenir la note de passage lorsqu'il y a une évaluation liée à la formation et transmettre le certificat ou l'attestation au CSVO
- 2- lorsqu'il n'y a pas d'évaluation, transmettre le certificat ou l'attestation de présence au CSVO
- 3- lorsqu'il n'y a pas d'évaluation, de certificat ou d'attestation, être présent à la formation pour toute la durée de celle-ci

Volet participation aux séminaires du CSVO

- 1- être inscrit sur la liste de présences

Volet engagement envers le CSVO

- 1- être présent régulièrement aux séances d'entraînement et aux matchs pendant la saison